

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6MON-180001/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6MON-180001

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
MTB-8-41035

Buyer ID - Id de l'acheteur
mtb739
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Titre du projet

OCPR: Services de formation linguistique

La Demande d'offre-à-commandes (DOC) ci-haut mentionnée est modifiée comme suit :

A. Faire les changements suivants à la DOC

Modification 001 :

À la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix, sous l'article 1. Offre de taux horaire fixe tout compris, item 1.1 :

SUPPRIMER :

7) acquisition du matériel didactique (programme d'enseignement de l'École – PLF₂ et CEWP);

REEMPLACER PAR :

7) acquisition du matériel didactique

Modification 002 :

À la pièce jointe 1 de la partie 4 – Procédures d'évaluation, sous l'article 1.1.2 Critères techniques cotés (TC), au critère TC 1. Expérience de l'offrant

SUPPRIMER :

Depuis janvier 2004 :

REEMPLACER PAR :

Depuis janvier 2011 :

Modification 003 :

À la pièce jointe 2 de la partie 4 – Présentation des réponses aux critères techniques d'évaluation de la Demande d'offres à commandes, sous l'article 2. Critères techniques cotés (TC), au critère TC 1. Expérience de l'offrant

SUPPRIMER :

TC 1 EXPÉRIENCE DE L'OFFRANT EN FORMATION LINGUISTIQUE DEPUIS JANVIER 2004

REEMPLACER PAR :

TC 1 EXPÉRIENCE DE L'OFFRANT EN FORMATION LINGUISTIQUE DEPUIS JANVIER 2011

Modification 004 :

À l'Annexe A1 – SECTION I – BESOINS, sous l'article 2. Formation

SUPPRIMER :

Le but de cet énoncé de travail est de définir les services de formation en langue seconde pour le français et l'anglais requis selon les programmes de formation de l'École.

REPLACER PAR :

Le but de cet énoncé de travail est de définir les services de formation en langue seconde pour le français et l'anglais.

Modification 005 :

À l'Annexe A1, Appendice 6 – Contenu minimal des sessions de formation maison

SUPPRIMER :

1. Composantes du PFL2 – A et B, du PFL2 – C ou du CEWP : matériel de salle de classe et d'auto-apprentissage

REPLACER PAR :

1. Composantes du PFL2 – A et B, du PFL2 – C ou du CEWP ou programme équivalent : matériel de salle de classe et d'auto-apprentissage

Modification 006 :

À l'Annexe A2 – SECTION I – BESOINS, sous l'article 2.2 Modalité de livraison

SUPPRIMER :

L'offrant fournira de l'enseignement en salle de classe pour les champs de travail identifiés à la Section II en utilisant les programmes de formation de l'École.

REPLACER PAR :

L'offrant fournira de l'enseignement en salle de classe pour les champs de travail identifiés à la Section II.

Modification 006 :

À l'Annexe A2 – SECTION II – FORMATION INDIVIDUELLE À TEMPS PLEIN, sous l'article 3.0 Programmes de formation de l'École

SUPPRIMER :

L'offrant peut également utiliser des activités supplémentaires pour compléter et enrichir celles de l'École et répondre aux besoins des apprenants.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6MON-180001/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6MON-180001

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
MTB-8-41035

Buyer ID - Id de l'acheteur
mtb739
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Modification 007 :

À l'Annexe A2, Appendice 6 – Contenu minimal des sessions de formation maison

SUPPRIMER :

1. Composantes du PFL2 – A et B, du PFL2 – C ou du CEWP : matériel de salle de classe et d'auto-apprentissage

REEMPLACER PAR :

1. Composantes du PFL2 – A et B, du PFL2 – C ou du CEWP ou programme équivalent : matériel de salle de classe et d'auto-apprentissage

Modification 008 :

À l'Annexe B – Base de paiement, sous l'article 1. Services professionnels

SUPPRIMER :

7) acquisition du matériel didactique (programme d'enseignement de l'École – PLF2 et CEWP);

REEMPLACER PAR :

7) acquisition du matériel didactique

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DOC DEMEURENT INCHANGÉS.